

ARRETE N° 2026-19
Déviation de la circulation et interdiction de stationner à l'occasion du run de la
femme le 07/03/2026

Le Maire de la Commune de Puissalicon,

Vu les articles L 2213-1 et L 2213-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'organisation du run de la femme le samedi 07 mars 2026, par l'association " l'atelier des frangines ",

Après consultation des services de l'Équipement de l'Agence de Béziers,

Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de prendre toutes les mesures dans l'intérêt de la sécurité publique, et afin d'éviter des accidents,

Arrête

Article 1

Afin de permettre le déroulement du run de la femme, la circulation de tous les véhicules sera interdite sur la R.D. 18 dans la traversée du village sur la Promenade, entre le PR 35+927 et le PR 36+8 le samedi 07 mars 2026 de 07H00 à 13H00.

Article 2

Le stationnement sera interdit sur le parking de la Promenade, sur le parking des écoles, le long de la Promenade ainsi que sur les trois places de stationnement situées devant les WC publics, à partir du vendredi 06 mars 2026 à 18H00 jusqu'au samedi 07 mars 2026 à 13H00.

Article 3

Pendant l'interdiction, la circulation sera déviée par la " route des Muriers " et la " route de Lieuran-lès-Béziers " pour tous les véhicules.

Article 4

Monsieur le Secrétaire de Mairie, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Servian et la Police Pluricommunale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Notification le 20/02/2026

Publication sur le site internet de la commune le 20/02/2026

Puissalicon le 20/02/2026

Michel FARENC
Maire

